



RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Assemblée générale ordinaire

- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport d'activité

Le 1^{er} juillet 2022

Sommaire

RAPPORT MORAL	5
<hr/>	
RAPPORT FINANCIER	8
<hr/>	
RAPPORT D'ACTIVITE	17
Partie 1 – Qui sommes-nous ?	18
NOTRE IDENTITE	19
LES MISSIONS DU CREAMI	19
NOS PRINCIPES D'INTERVENTION	19
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	20
▪ Les membres du bureau	20
▪ Les membres du conseil d'administration	21
NOS ADHERENTS	23
L'EQUIPE DU CREAMI	25
LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021	26
ANCREMI, le réseau des CREAMI	28
NOS RESSOURCES FINANCIERES	30
LES CHIFFRES CLES 2021	31

Partie 2 – Nos activités	32
NOS ACTIVITES	33
LA FORMATION	33
En INTRA	34
En INTER	34
LE CONSEIL TECHNIQUE	35
DES ETUDES	37
▪ Étude sur PCPE de la région Pays de la Loire (Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées) (2021-2022)	37
▪ Étude REPEHRES (REcensement des Populations En Situation de Handicaps Rares et Épilepsies Sévères) à domicile : Appui méthodologique (2021)	37
▪ Modalités de fonctionnement et activité des ESA des Pays de la Loire (Équipes Spécialisées Alzheimer) (2021-2022)	38
▪ Diagnostic régional sur l’offre en accueils de jour et en hébergement temporaire à destination des personnes âgées (2021-2022)	39
▪ Diagnostic territorial régional Polyhandicap (2021-2022)	40
ANIMATION RESEAU ET INFORMATION	42
ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE EN 2021	47



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*



RAPPORT
MORAL

2021

RAPPORT MORAL 2022 (année 2021)

Il me revient en tant que présidente de vous présenter mon rapport moral. Il retracera comme d'habitude les évènements marquants, de mon point de vue, l'année 2021, mais aussi les perspectives des mois à venir, sachant que la moitié de l'année 2022 est passée et nous permet déjà quelques projections. Je ne développerai pas l'activité concrète puisque ce sera l'objet du rapport d'activité, très bien préparé par l'équipe.

Lors de nos retrouvailles l'an passé, je vous disais ma joie de nous revoir en présentiel et l'espoir que cette pandémie soit derrière nous et que l'année se présente sous de meilleurs auspices. Ce fut le cas puisque nous terminons avec un résultat positif qui nous a enfin permis de marquer financièrement notre reconnaissance pour l'engagement de l'équipe à travers le versement d'une prime en fin d'année. Ce résultat est dû pour une bonne part au fait que nous avons pu maintenir et organiser les activités d'animation qui avaient été reportées de 2020, c'est-à-dire les journées inter-régionales MAS/FAM reportées 2 fois et les journées nationales IME, co-organisées avec le CREAI Bretagne également. Cela s'est fait au prix d'un 2^{ème} semestre très chargé et a demandé un exceptionnel surinvestissement à l'équipe mais le résultat a été à la hauteur des efforts fournis, les taux de satisfaction recueillis venant mettre un peu de baume au cœur !

Cette année 2021 a aussi vu l'aboutissement de l'important travail réalisé notamment par Frédérique pour sécuriser notre activité de formation. Nous avons obtenu en septembre la certification Qualiopi et nous sommes maintenant en mesure, dans le cadre d'un accord national avec notre fédération ANCREAI, de mieux suivre la gestion des formations et d'engager aussi leur digitalisation.

Cet accord est un des aspects très positifs de notre appartenance à la fédération ANCREAI. Le siège de la fédération s'étoffe peu à peu avec notamment pour objectif de mutualiser certaines fonctions et de donner plus de visibilité aux CREAI. Les relations nationales avec la CNSA et les têtes de réseaux de nos différents secteurs conduisent à ce que des dossiers soient confiés au réseau avec l'ambition d'une couverture nationale. C'est le cas en particulier du dossier Start autour de la déficience intellectuelle dont il est question dans le rapport d'activité.

Mais notre capacité à nous investir dans l'ensemble des secteurs que nous couvrons et dans tous les dossiers que le national nous propose dépend étroitement de nos moyens. L'équipe du CREAI Pays de Loire est relativement réduite et les difficultés actuelles de recrutement, qui sont pour nous les mêmes que pour vous, bien qu'elles n'aient pas les mêmes conséquences directes sur l'accompagnement des personnes, doivent nous conduire à prioriser nos engagements. C'est la raison pour laquelle il nous faut relancer sans tarder l'élaboration d'un projet stratégique, élaboration pour laquelle je vous renouvelle l'appel que je vous lançais à la fin de mon rapport moral l'an passé, en vous sollicitant pour contribuer à cette réflexion.

Cette réflexion a été retardée par l'intensité de l'activité des mois derniers, mais l'urgence est bien là, d'autant que les difficultés de recrutement se confirment. Séverine Magris nous a quittés fin mars 2022 et Léo Bolteau est sur le départ. Richelle est arrivée en février et est donc dans une période d'adaptation à une activité très polyvalente qui est nouvelle pour elle, et nous attendons une autre personne en septembre.

Nos moyens restent donc inchangés alors que les sollicitations augmentent, dans un contexte où les opérateurs de nos secteurs sont bousculés et sommés de s'adapter à des changements sans avoir les moyens nécessaires et ont donc besoin plus que jamais d'accompagnement. L'ambition et la raison d'être du CREAI étant toujours d'être à votre écoute et de vous aider le mieux possible dans toutes ces évolutions, il est particulièrement important que vous participiez à la construction de notre projet stratégique et nous fassiez part de ce que sont vos priorités.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier chaleureusement tous ceux qui nous soutiennent et contribuent à faire vivre le CREAI, lieu tiers au carrefour de tous les acteurs des secteurs social, médico-social et sanitaire.

Je vous remercie de votre attention.

Françoise JAN - Présidente



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*



RAPPORT
FINANCIER

2021

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2021

L'exercice 2021 se termine par un résultat excédentaire de 25 369,82€.

LES PRINCIPALES RESSOURCES DU CREAI

Les cotisations (13 580 €) et **contributions volontaires** (101 881 €) sont un élément essentiel de l'équilibre du budget, elles représentent 11% des produits du CREAI. Les cotisations et contributions volontaires sont en hausse de 3 826€.

- Adhésion de 67 Personnes Morales pour 13 400€ : nombre en diminution (- 1 Adhésion compensée par la hausse des cotisations)
- Adhésion de 9 Personnes Physiques pour 180€ : nombre en augmentation (+29%)
- Les Contributions Volontaires : 101 881€ en hausse de près de 2%.

Les Prestations du CREAI : 721 956 € en hausse de 191 % par rapport à l'exercice précédent.

La comparaison entre 2021 et 2020 est difficile à établir car l'exercice 2020 a été largement impacté par la Crise sanitaire et l'année 2021 par l'organisation de journées nationales et interrégionales qui ont généré des produits importants.

Ces prestations représentent **68,79 %** des recettes de l'exercice (47,95 % en 2020) et se détaillent ainsi :

• Colloques, séminaires	29 855 €
• Conseils Techniques – Etudes	184 215 €
• Formations et Journées d'Etudes	466 722 €
• Prestations Diverses	44 674 €
• En cours sur Prestations de services	-3 510 €

La Subvention du Ministère des Affaires Sociales : 122 183 €

En 2021, les subventions nationales CNSA et DGCS représentent 122 183€.

Le CREAI a reçu 50 000 € au titre de subvention de fonctionnement en 2021.

Le montant de la subvention est équivalent à celui de 2020.

Produits divers de gestion (Remboursement Fonds de formation, mise à disposition N. NAULEAU)

58 842 €

Reprise des Fonds dédiés 2020

30 500 €

Produits financiers

468 €

Le total des produits 1 049 410 € est supérieur de 532 858 € par rapport à l'exercice précédent.

LES CHARGES DE L'EXERCICE

CHARGES : les charges de l'exercice sont arrêtées à 1 024 040,35 € contre 565 739,12 € en 2020, soit une hausse de 458 301,23€. Cette hausse est en grande partie liée aux charges liées à l'organisation des Journées Nationales IME IEM en octobre 2021.

Les frais de personnel sont en hausse de 30,02 % et représentent 46,24% de la totalité des charges (64,37% en 2020).

En 2021, le salaire de Mme NAULEAU mis à disposition par l'ARS est valorisé sur 12 mois contre 4 mois en 2020 (début du contrat en septembre 2020). Cette charge impacte les frais de personnel mais elle est compensée en produits.

Autres achats et charges externes	458 765 €
Impôts et Taxes	24 484 €
Frais de Personnel	473 526 €
Fonds dédiés	32 275 €
Dotations de l'exercice & autres charges	34 990 €

Conclusion :

Le résultat de l'exercice 2021 est excédentaire de 25 370 €.

INVESTISSEMENTS 2021

Le total des investissements de 2021 s'élève à 8 149,20 € et se détaille ainsi :

• MacBook Apple	1 129,99 €
• 2 HP ProBook	2 234,81 €
• Reconfiguration Parc informatique Office 365	3 432,00 €
• Bornes wifi + switch	1 352,40 €

ACTIVITE 2021 ET PERSPECTIVES

L'année 2021 a été marquée par :

- L'obtention de la certification QUALIOPi permettant de consolider l'activité de l'organisme de formation
- Le développement de sessions de formation en intra établissements au détriment des formations en inter établissements
- L'organisation des Journées Nationales IME/IEM/EEAP qui ont réuni plus de 800 professionnels et des journées interrégionales MAS/FAM/FV qui ont rassemblé 250 participants
- Un développement des commandes issues de l'ARS et de la DREETS
- Une participation des acteurs du territoire en hausse pour les événements et groupes de travail portés par le CREAI.

Certains chantiers organisationnels menés en 2021 ont permis d'améliorer de façon générale la qualité de nos process :

- ✓ La certification de notre OF
- ✓ Le recours à des solutions logicielles fiables pour gérer l'activité de formation
- ✓ La mise à plat totale du système informatique et du parc

Cependant il reste de nombreux travaux de pilotage à conduire à partir d'un diagnostic plus précis de notre modèle économique et social ainsi qu'une réflexion associative à porter à travers l'élaboration du projet associatif en 2022.

Le niveau d'activité de 2021 permet d'envisager en 2022 le recrutement d'un conseiller technique en renfort début d'année 2022.

**TABLEAU RECAPITULATIF PRODUITS & CHARGES
EVOLUTION 2020 - 2021**

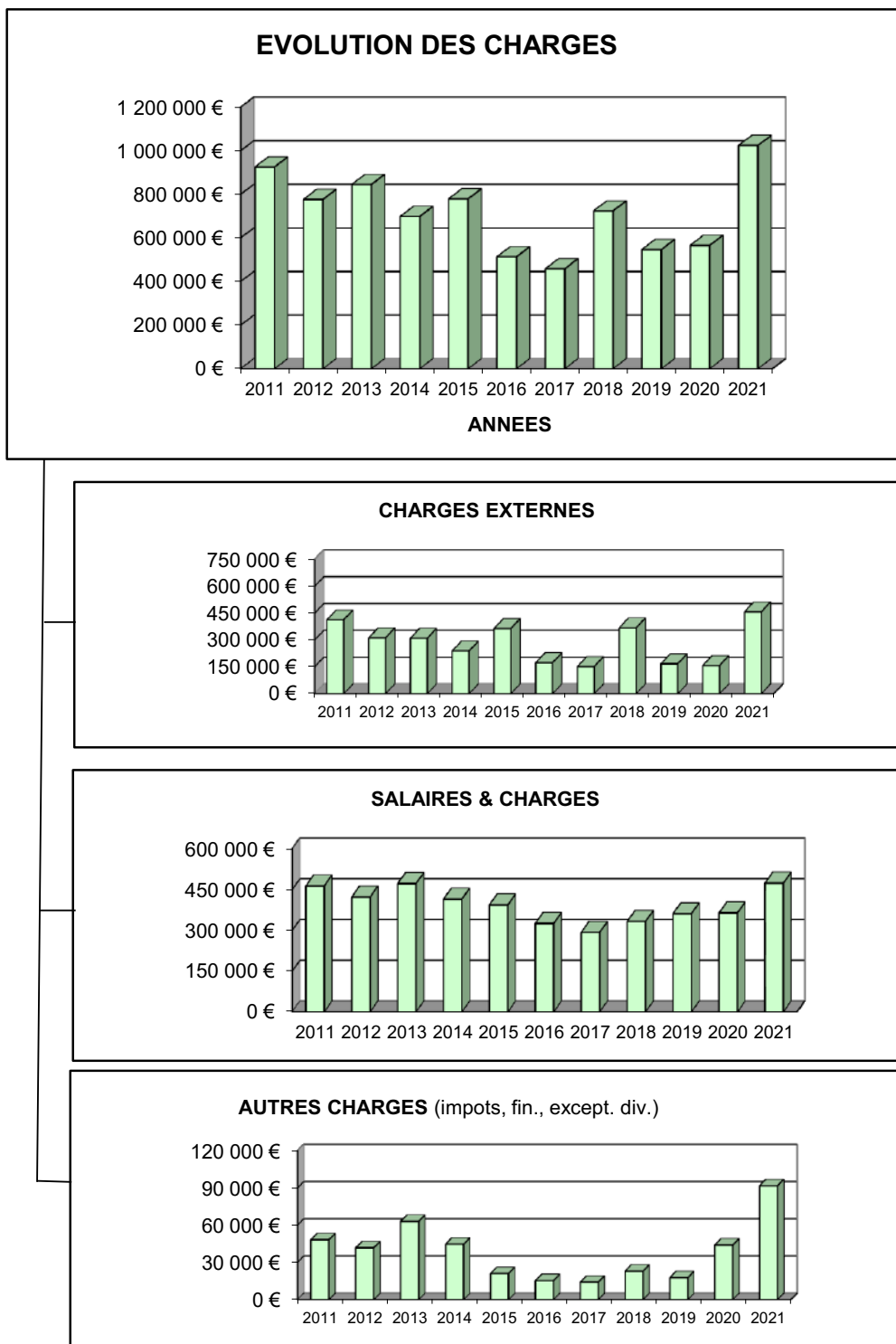
PRODUITS			
LIBELLES	2021	2020	Evolution en %
Colloques, séminaires	29 855 €	7 934 €	276,29%
Conseil Technique - Etudes	184 215 €	134 880 €	36,58%
Formations et Journées d'Etudes	466 722 €	73 875 €	531,77%
Prestations Diverses	44 674 €	29 909 €	49,37%
Contributions Volontaires	101 881 €	99 935 €	1,95%
Cotisations Personnes Morales	13 400 €	11 560 €	15,92%
Cotisations Personnes Physiques	180 €	140 €	28,57%
Subvention Ministère Solidarité	122 183 €	122 225 €	-0,03%
Autres Produits	58 842 €	34 251 €	71,80%
Produits Financiers	468 €	493 €	-5,01%
Variation Production	-3 510 €	1 100 €	-419,09%
Produits Exceptionnels de Gestion		250 €	
Engagements à réaliser / ressources affectées	30 500 €		
TOTAL PRODUITS	1 049 410 €	516 552 €	103,16%

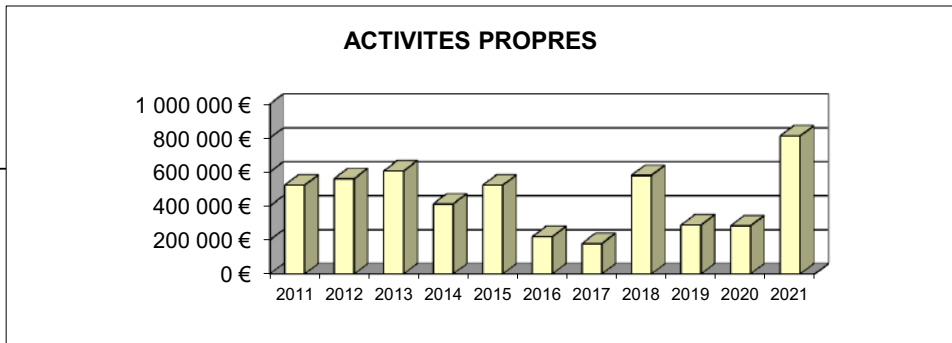
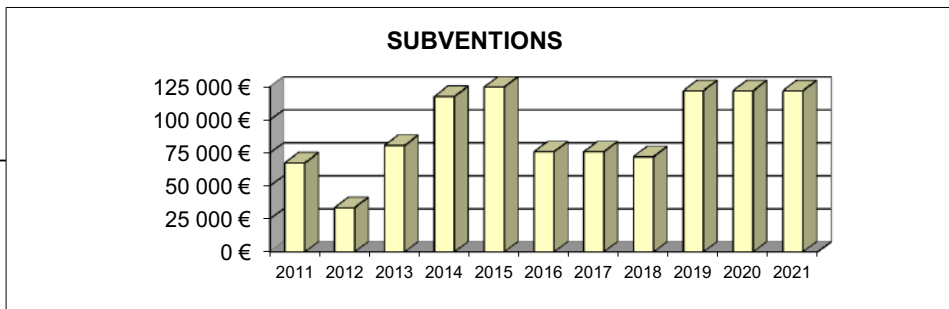
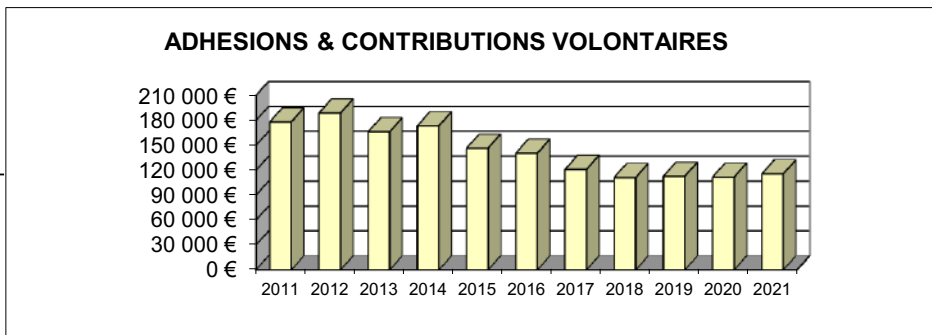
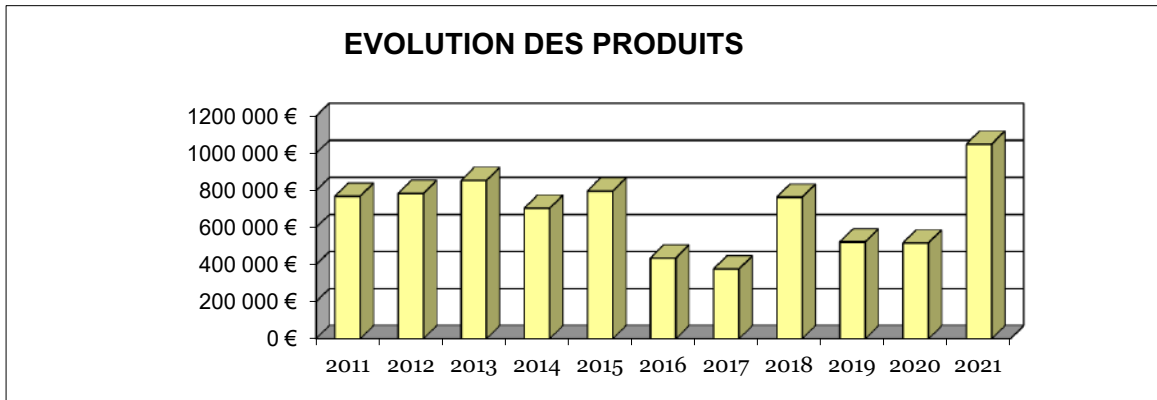
CHARGES			
LIBELLES	2021	2020	Evolution en %
Achats et Charges Externes	458 765 €	157 679 €	190,95%
Impôts et Taxes	24 484 €	11 944 €	104,99%
Frais de Personnel	473 526 €	364 194 €	30,02%
Charges Financières	210 €		
Autres Charges Gestion Courante	105 €	7 €	
Charges Exceptionnelles	638 €		
Dot.aux Amortissements aux Provisions & Autres Charges	34 037 €	1 414 €	2307,14%
Engagements à réaliser / ressources affectées	32 275 €	30 500 €	
TOTAL CHARGES	1 024 040 €	565 739 €	81,01%

RESULTAT	25 370 €	-49 187 €	151,58%
-----------------	-----------------	------------------	----------------

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF					PASSIF		
	Montant brut	Amortissements	Montant Net 2021	Montant Net 2020		Montant Net 2021	Montant Net 2020
Valeurs Immobilisées					Capitaux Permanents		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 931 €	8 198 €	2 733 €	2 €	RESERVES	133 309 €	182 495 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 322 €	64 584 €	4 737 €	2 382 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	25 370 €	-49 187 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 649 €		3 649 €	3 649 €	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
TOTAL			11 119 €	6 032 €	TOTAL	158 678 €	133 309 €
					Provisions pour Risques & Charges		
					PROV. POUR RISQUES & CHARGES	38 000 €	7 000 €
					FONDS DEDIES	32 275 €	30 500 €
Actif Circulant					Passif Circulant		
STOCK & EN-COURS			0 €	4 148 €	DETTES auprès Etablissements Crédits	60 000 €	60 000 €
AVANCES / ACOMPTE			5 889 €	23 265 €	AV. & AC. Reçus- AVOIRS à Etablir	8 830 €	10 841 €
CREANCES			107 826 €	79 516 €	DETTES aux FOURNISSEURS	33 430 €	35 727 €
DISPONIBILITES			372 774 €	244 513 €	DETTES FISCALES - SOCIALES & AUTRES DETTES	79 952 €	48 178 €
TOTAL			486 489 €	351 442 €		182 212 €	154 747 €
Comptes de Régularisation					Comptes de Régularisation		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			9 574 €	6 794 €	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	96 016 €	38 714 €
TOTAL GENERAL			507 181 €	364 269 €	TOTAL GENERAL		
					507 181 €	364 269 €	





PROPOSITIONS FAITES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er} JUILLET 2022

Le résultat de l'exercice

L'affectation du résultat de l'exercice 2021 excédentaire de 25 369,82€, est proposée en report à nouveau

Les cotisations et contributions volontaires sont proposées inchangées pour 2022

- Les contributions volontaires des Etablissements et/ou dispositifs sont proposées à 0,140 €.
- Les contributions volontaires des Services, sont proposées à 0,038 €.

- Adhésion Personne Morale à 200 €
- Adhésion Personne Physique à 20 €

Tarifs des formations pour 2023

Formation intra établissement

- 1050€ / jour Contribuants volontaires
- 1350€ / jour non Contribuants volontaires

Formation inter établissement

- 220 €/ personne Contribuant volontaire formation
- 280 €/ personne non Contribuants volontaires

Quitus aux administrateurs

Les documents de synthèse, bilan et résultat m'apparaissant comme étant « réguliers, sincères et donnant une image fidèle de la situation financière du CREAM », je vous prie de bien vouloir donner quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

Je vous remercie pour l'intérêt porté à la gestion du CREAM et reste à votre disposition pour tout élément complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Fait à Nantes,

Yves EUDELIN, Trésorier du CREAM



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*



RAPPORT
D'ACTIVITE

2021



Partie 1

QUI SOMMES-NOUS ?



NOTRE IDENTITE

LES MISSIONS DU CREAI

Le CREAI, association loi 1901, œuvre en faveur des missions qui lui sont confiées et qui sont décrites dans le cahier des charges en annexe de l'instruction n° DGCS/3C/CNSA/2015/138 du 24 avril 2015 relative au financement des CREAI :

- Observer, réaliser des études, et produire des analyses, permettant de mieux connaître les besoins des populations en situation de vulnérabilité, les réponses qui leur sont apportées, les dynamiques locales, en associant tous les acteurs concernés ;
- Contribuer, notamment par des actions de conseils techniques, sur la base de l'expertise ainsi construite, aux réflexions, débats, travaux des pouvoirs publics et des autres acteurs du territoire pour leur permettre de définir les évolutions des politiques et des dispositifs en faveur des personnes vulnérables ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et dispositifs dans les évolutions des réponses aux besoins ;
- Informer et contribuer à l'appropriation des connaissances sur les publics, les politiques, les dispositifs et les pratiques, par l'ensemble des acteurs chargés de l'élaboration et intervenant dans la mise en œuvre des politiques intéressant les personnes vulnérables, y compris les représentants des usagers.

NOS PRINCIPES D'INTERVENTION

Quelles que soient les missions réalisées, le CREAI appuie son action sur un socle de valeurs et des principes d'intervention. Ainsi, le CREAI garantit la place accordée aux usagers dans les projets auxquels il contribue (études, conseil technique, journées de réflexion...), en veillant notamment à offrir aux personnes accueillies et accompagnées des espaces d'expression, et ce quelle que soit leur situation de vulnérabilité. Cette posture s'inscrit dans les orientations des politiques publiques et dans la prise en compte des personnes en tant que citoyen et acteur de leurs projets de vie, afin de renforcer leur pouvoir d'agir. De même, une place est accordée aux familles et aidants.

Le CREAI se définit comme un lieu tiers, au carrefour des acteurs, personnes accompagnées, familles, décideurs, financeurs, organismes gestionnaires, professionnels, acteurs de droit commun, formateurs, ... Il a un rôle de facilitateur et d'interconnexion, il contribue à repérer et faire émerger des besoins, des attentes, des difficultés, et à transmettre les informations au bon endroit ou à initier des réponses.

Sa connaissance des politiques publiques, des acteurs, son expertise dans différents domaines, son ancrage territorial régional et sa proximité avec les acteurs de terrain font du CREAL un espace ressource. Il œuvre à la capitalisation des connaissances, dans l'intérêt général. Dans une volonté de complémentarité et d'intelligence collective, le CREAL propose des réponses partenariales et coordonnées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale Extraordinaire du 3 octobre 2018 a adopté la réforme des Statuts du CREAL dont l'objectif est de renforcer la place de lieu tiers de l'association dans le paysage sanitaire, social et médico-social, en ouvrant la composition du Conseil d'Administration à la représentation des pouvoirs publics, des associations d'usagers et aux têtes de réseau régionales.

Suite à l'adoption de cette réforme statutaire, le Conseil d'Administration du CREAL a été renouvelé dans sa totalité lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 2019. Lieu d'échanges, de débats et de décisions sur les orientations du CREAL Pays de la Loire, le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises.

- Le 10 mars 2021
- Le 25 mai 2021
- Le 22 septembre 2021
- Le 08 décembre 2021



Les membres du bureau

Le Conseil d'Administration du 22 septembre 2021 a élu, pour une durée de 3 ans, en qualité de membres du Bureau, les personnes suivantes :

Nom-Prénom	Fonction au sein du Bureau
JAN Françoise	Présidente
EUDELINÉ Yves	Trésorier
DOLLEY Alain	Secrétaire
ENET Michel	Membre
DELEPINE Erwann	Membre
SELLIER Jean	Membre

Le bureau, outre des échanges continus, s'est réuni à 4 reprises :

- Le 04 février 2021
- Le 21 avril 2021
- Le 02 juillet 2021
- Le 08 septembre 2021

Les membres du conseil d'administration

En 2021 trois nouveaux administrateurs nous ont rejoint en qualité de personnes physiques :

- Monsieur Stéphane AUDROUING, directeur du CDEF 49
- Madame Marie CORVELEYN, directrice DDAVS, ADAPEI-ARIA 85
- Madame Virginie SAOUT, médecin de MPR VYV 3

Représentants Personnes Morales	
A.L.A.H.M.I.	Alain DOLLEY, Directeur Général, Titulaire
ADAPEI 49	Jean SELLIER, Directeur Général, Titulaire Etienne FORT, Directeur de pôle, Suppléant
U.R.I.O.P.S.S.	Peggy JEHANNO, Directrice, Titulaire
HORIZON JEUNESSE	Evelyne RANOUX, Administratrice, Titulaire Thierry DE GRYSE, Directeur, Suppléant
LES ŒUVRES DE PEN BRON	Odile LECOINTRE, Vice-Présidente, Titulaire Fabrice EVAIN, Directeur Général, Suppléant
HANDICAP'ANJOU	Marie-Eve VIARDE, Directrice Générale, Titulaire Benoît LACOURT, Directeur de Pôle, Suppléant
U.R.A.F. Pays de la Loire	Aliette GAMBRELLE, Administratrice, Titulaire Cécile BAYLE DE JESSE, Trésorière, Suppléante
FONDATION O.V.E.	Michel ENET, Vice-Président, Titulaire
A.P.A.J.H. 44	Benoit PLUVINAGE, Directeur de pôle, Titulaire Erwann DELEPINE, Directeur Général, Suppléant
A.P.A.J.H. 72-53	Benoit LEGROS, Directeur des Ressources Humaines, Titulaire
ARDESAT Pays de la Loire	Claude BAUDIN Président, Titulaire Cindy BERTRON, Administratrice, Suppléante
A.R.I.F.T.S.	Jean-Yves LE CAPITAINE, Trésorier, Titulaire Christine MARY, Directrice, Suppléante
ARPEP Pays de la Loire	Frédéric REBOUX, Directeur, Titulaire Christian GUILLAUMEY, Directeur Général, Suppléant

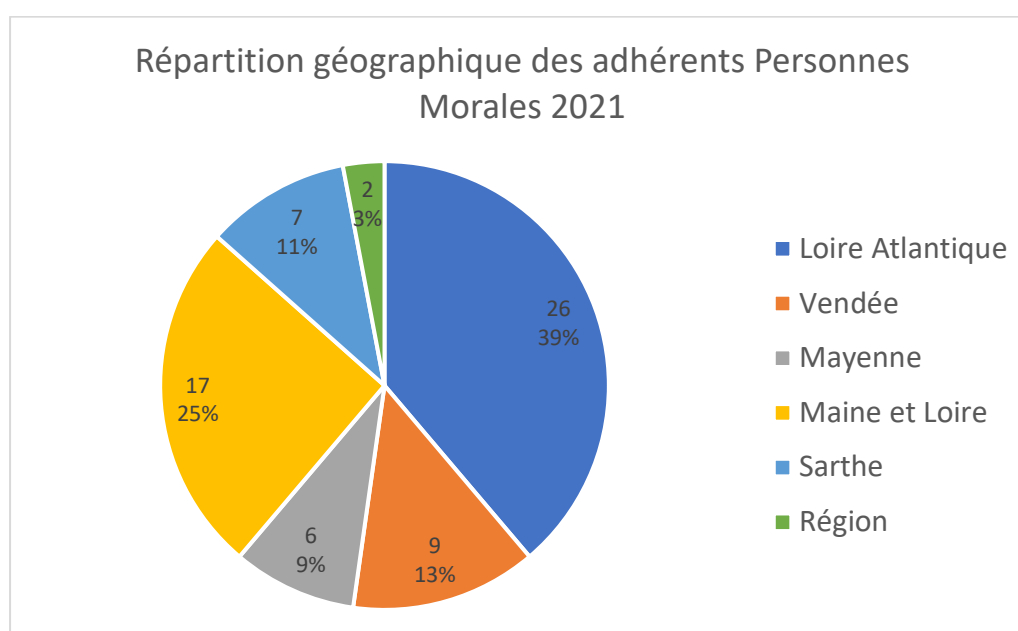
Représentants Personnes Physiques	
Yves EUDELINÉ	
Françoise JAN	
Stéphane AUDROUING	
Virginie SAOUT	
Marie CORVELEYN	
Représentants des pouvoirs publics (voix consultative)	
A.R.S. Pays de la Loire	Représentant de la DOSA
Rectorat	Laurence AMY, Conseillère technique AESH
Conseil Départemental 44	Ombeline ACCARION, Vice-présidente en charge des personnes en situation de handicap et de l'autonomie

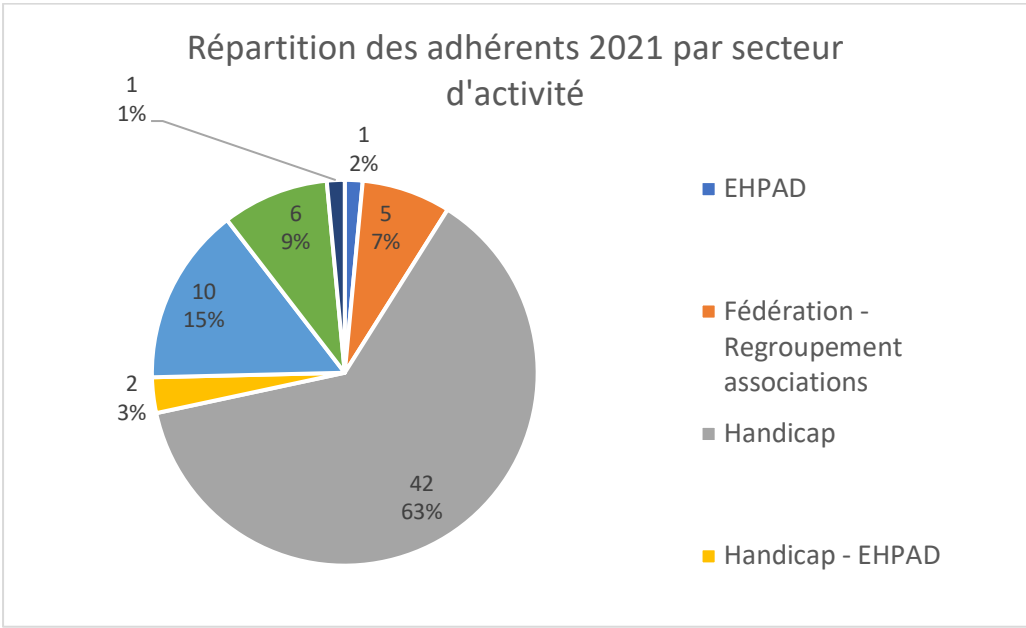
NOS ADHERENTS

La volonté de renforcer la place de lieu tiers du CREAI se traduit dans la diversité de ses adhérents, qui relèvent de champs d'interventions différents (handicap, protection de l'enfance, personnes âgées, majeurs protégés) et de secteurs géographiques distincts (départemental, régional, national). Elle s'exprime aussi par l'adhésion de têtes de réseaux régionales.

Un des enjeux demeure cependant dans la recherche d'adhérents :

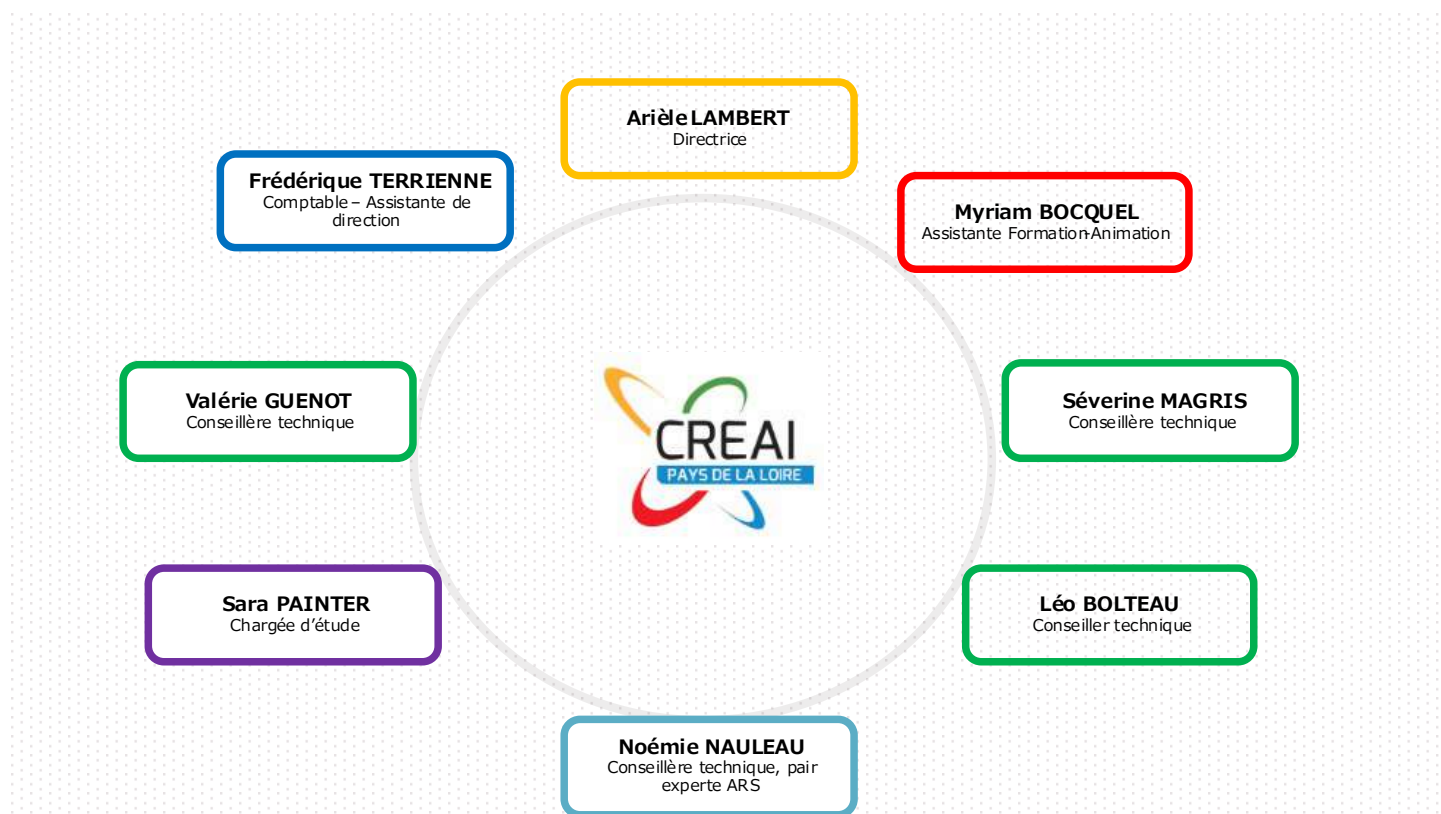
- Représentant les personnes en situation de vulnérabilité en vue de conforter la démarche de participation des personnes concernées.
- Représentant l'ensemble du territoire de façon équilibrée
- Représentant les différents champs des vulnérabilités à l'instar de l'activité du CREAI : handicap ; personnes âgées, protection des majeurs, protection de l'enfance, exclusion et précarité, ...





L'EQUIPE DU CREAI

Au 31.12.2021 l'équipe du CREAI est composée de 6 salariés en CDI, un salarié en CDD et d'1 salariée "pair experte" en CDD, mise à disposition de l'ARS dans le cadre d'une convention pour une mission relative à l'expertise d'usage.



LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

L'année 2021 a été marquée par l'engagement constant du CREAL pour porter à son terme et avec succès un ensemble d'actions fédératrices qui associent d'une part nos partenaires privilégiés dont le CREAL Bretagne et l'URIOPSS Pays de la Loire mais aussi de nouveaux partenaires souhaitant s'engager sur des actions communes : QUALIREL, Pair Aidance Grand Ouest, Pouvoir d'Agir 53, le CREHPSY, l'Espace Régional de Réflexion Ethique, l'ARIFTS, la FEHAP, NEXEM, l'ERHR, PARTICIPEO, Vision Inclusive ...

Par ailleurs le CREAL Pays de la Loire a pu soutenir le développement des projets liés à la transformation de l'offre : Plateformes de répit / Communauté 360 / Centre de Ressources VIAS.

Malgré le contexte incertain lié à la crise COVID, l'organisation de nos manifestations en 2021 illustre la capacité du CREAL à s'adapter aux différents contextes et à préserver une dynamique partenariale. Cette dynamique témoigne de notre solidarité auprès du secteur des vulnérabilités et du partage de nos valeurs avec nos partenaires dont l'URIOPSS Pays de la Loire avec qui nous avons organisé la première journée régionale dédiée aux enfants à double vulnérabilité en mai 2021 à Angers.

Deux événements majeurs ont enfin été coorganisés avec le CREAL Bretagne et avec l'appui de deux comités de préparation composé des professionnels et institutions de nos territoires:

- Les journées nationales IME/IEM/EEAP en octobre à Saint Malo
- Les journées interrégionales MAS/FAM/FV en décembre à la Chapelle/Erdre



Obtention de la certification Qualiopi



Le CREAI Pays de la Loire a obtenu en septembre 2021 la certification Qualiopi qui atteste la qualité du processus mis en œuvre par l'organisme de formation. Cette certification nous permet de manager la qualité de notre activité à l'appui de 32 indicateurs nationaux structurés autour de 7 critères.



Dans le cadre d'un accord national ANCREAI, notre organisme s'est doté de DENDREO, outil logiciel de gestion et de suivi des formations. Par ailleurs cette solution s'accompagne du module DOKEOS afin d'engager à terme la digitalisation des formations.

Séminaire des directeurs d'ESMS pour adultes

Co organisation avec le CREAI Bretagne du séminaire inter-régional des directeurs des ESMS pour adultes en situation de handicap des 2 régions, à St Brévin, programmé en décembre 2020 et reporté aux 19 et 20 octobre 2021.

Déploiement du programme START

Le CREAI Pays de la Loire a été volontaire dès 2021 pour déployer sur le territoire ligérien le programme START (Service Territorial d'Accès aux Ressources Transdisciplinaires). L'année 2021 a donc permis de préfigurer le lancement de cette formation spécifiquement conçue pour les professionnels intervenant dans le champ des TND. Piloté par l'ANCREAI, le programme a vocation à contribuer à la modélisation de Communautés de Pratiques (CoP).

<http://www.creai-pdl.fr/start-un-dispositif-de-formations-croisees-dans-le-champ-des-troubles-du-neurodeveloppement.html>

ANCREAI, le réseau des CREAI

Le CREAI Pays de La Loire fait partie du réseau des CREAI : ANCREAI (Association Nationale des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations). Dans cette dynamique de travail en réseau, les conseillers techniques participent à plusieurs groupes de travail à l'échelle nationale :

- **Groupe "Protection de l'enfance"** : co-animé par le CREAI Bretagne et le CREAI Bourgogne Franche Comté, ce groupe est composé d'une dizaine de professionnels des CREAI. En 2021 il a organisé une action de formation destinée aux conseillers techniques des différents CREAI.

L'objectif de cette formation était de permettre l'appropriation, par les conseillers techniques, du cadre national d'évaluation de la situation des enfants en danger ou risque de danger en vue de pouvoir appuyer l'adaptation des Conseils Départementaux à ce nouveau cadre national s'imposant à eux.

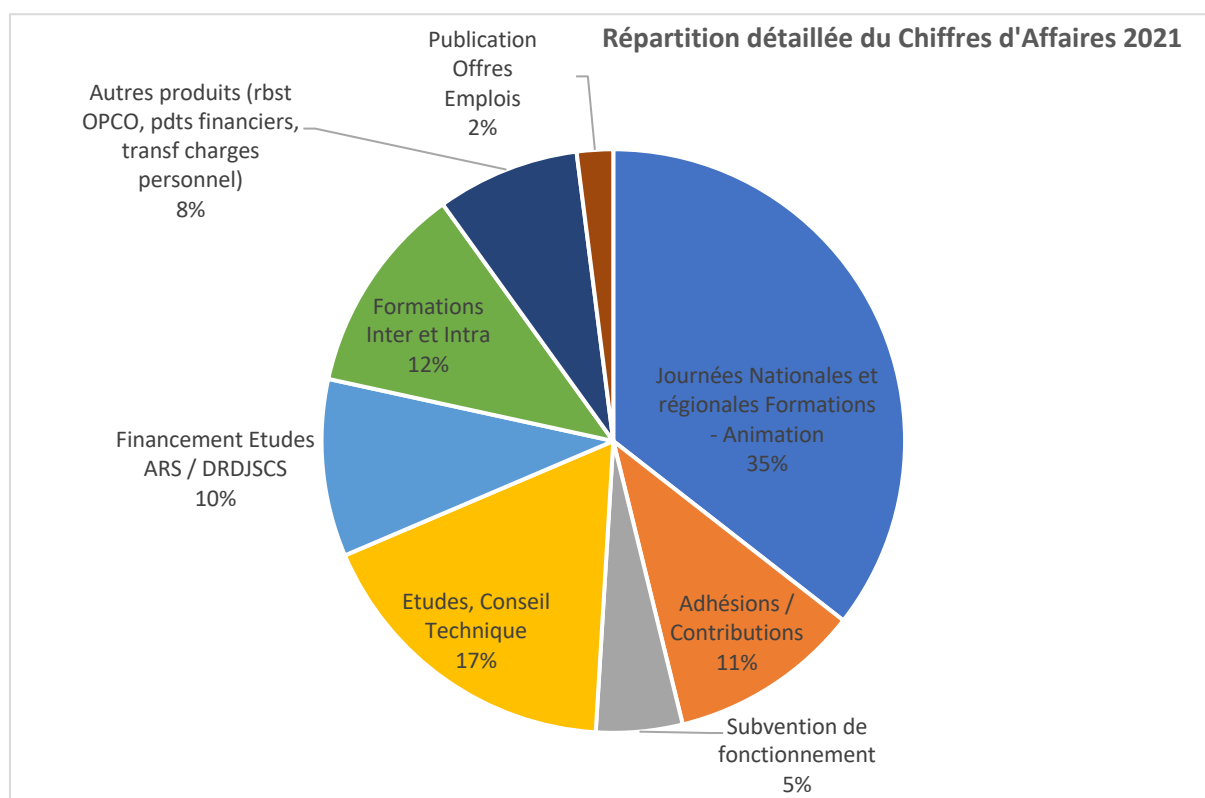
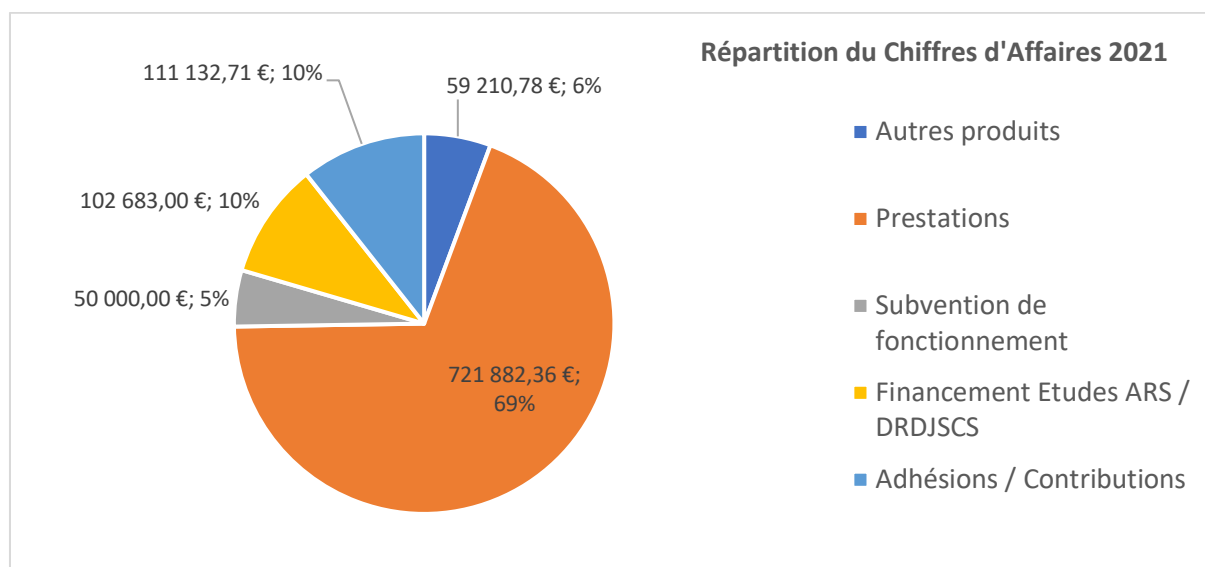
- **GTN SERAFIN-PH** : l'ANCREAI est membre du groupe national portant sur la réforme de tarification des ESMS accompagnant des personnes en situation de handicap. Piloté par la CNSA la réforme comprend plusieurs instances de travail auxquelles les CREAI participent sous couvert du réseau. Le CREAI Pays de la Loire était à ce titre membre du groupe « harmonisation et suivi de l'activité ».
- Dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des ESMS, l'HAS, l'ANCREAI et la FORAP se sont réunis à plusieurs reprises en vue de définir les modalités d'un partenariat, portant sur la mise en œuvre du référentiel qualité. Le CREAI Pays de la Loire participait au comité de travail restreint de ce groupe de réflexion.
- **Groupe Journal de Bord** : ce groupe piloté par le CREAI Bourgogne Franche-Comté, a pour objet de travail partagé un **projet de recherche** autour du vécu de la crise sanitaire liée à la Covid 19 dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ce projet de recherche a obtenu les financements de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), de la FIRAH (Fondation de la Recherche Appliquée sur le Handicap) et de la stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté permettant son déploiement.

Cette recherche est alimentée essentiellement par des témoignages de 65 professionnels issus de 9 régions et d'établissements et services du champ du handicap, des personnes âgées, du social ou encore de l'addictologie. Le travail de recherche est mené par 7 CREAI et 14 chercheurs en sciences humaines et sociales de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

Chacun des CREAI s'est impliqué dans la rédaction d'axes de travail spécifiques avec pour mission d'analyser le matériau issu des 65 journaux de bord, extrait à partir d'un logiciel d'analyse de données. Le CREAI Pays de la Loire a travaillé sur l'axe de la temporalité, consistant à traiter de manière transversale le rapport au temps, la gestion du temps, le ressenti du temps dans ce contexte si singulier, tant pour les professionnels que pour les personnes accompagnées. Cet axe partagé par 3 conseillères techniques a donné lieu à plusieurs réunions d'analyse partagée au cours de l'année, alternant avec les réunions du collectif de travail national. Le rapport de recherche final sera produit pour avril 2022.

NOS RESSOURCES FINANCIERES

L'année 2021 se traduit par une activité exceptionnelle liée aux recettes des journées nationales IME/IEM/EEAP.



LES CHIFFRES CLES 2021

27	ADMINISTRATEURS	09	FORMATIONS INTER ETABLISSEMENTS QUI ONT BENEFICIE A		
08	SALARIES	132	PROFESSIONNELS		
67	ADHERENTS PERSONNES MORALES	48	FORMATIONS INTRA ETABLISSEMENTS QUI ONT BENEFICIE A		
09	ADHERENTS PERSONNES PHYSIQUES	446	PROFESSIONNELS		
04	REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	JOURNEES NATIONALES REUNISSANT	713	PROFESSIONNELS	
04	REUNIONS DE BUREAU	SUR 2,5 JOURS	JOURNEES INTERREGIONALES REUNISSANT	175	PROFESSIONNELS
314	OFFRES D'EMPLOI PUBLIEES	SUR 1,5 JOUR	04	GROUPES REGIONAUX DE RESPONSABLES DE STRUCTURE	
36	FORMATIONS PROPOSEES AU SEIN DE SON CATALOGUE DE FORMATION				



Partie 2

NOS ACTIVITES



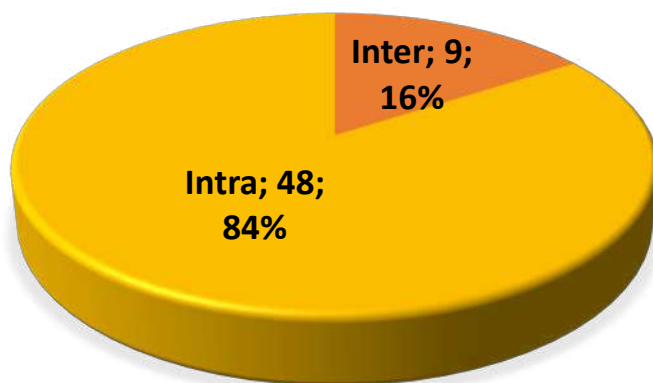
NOS ACTIVITES

LA FORMATION

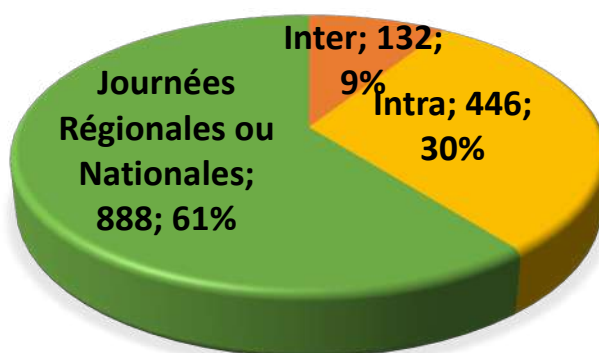
La formation en 2021 en quelques chiffres :

- 9 formations inter-établissements
- 48 sessions de formation en intra-établissements
- 4 sessions dans le cadre d'ACR «Bien terminer son parcours professionnel en ESAT et préparer son projet de vie après l'ESAT » proposées par UNIFAF pour les travailleurs d'ESAT
- 1466 personnes formées
- 16339 heures de formation

FORMATIONS 2021 PAR TYPE



NOMBRE DE PROFESSIONNELS FORMÉS EN 2021 PAR TYPE



En INTRA

En 2021, le CREA I Pays de la Loire a proposé diverses actions de formation en direction des établissements et services. Ces formations ont notamment porté sur :

- La nomenclature SERAFIN-PH
- L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité
- Vie affective, intime et sexuelle en direction d'adolescents et jeunes adultes en situation de handicap
- Renseigner, comprendre et analyser son EPRD et son ERRD
- La fonction de représentants au sein du Conseil de la Vie Sociale

En INTER

Le CREA I Pays de la Loire et le CREA I Bretagne diffusent une offre de formation en inter-établissements et services à travers un catalogue conçu en étroite collaboration. Les formations ainsi dispensées l'ont été soit directement par des professionnels des équipes des CREA I Bretagne et Pays de la Loire, soit par des formateurs occasionnels issus d'un pool de professionnels et experts mobilisés auprès de nos CREA I.

Les formations proposées en inter-établissements et services en 2021 ont pour objectifs d'apporter des clés de compréhension des évolutions en cours et des projets à conduire au sein des structures pour répondre aux enjeux des domaines suivants :

- L'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité
- L'évolution des pratiques professionnelles
- La conduite des démarches qualité
- La gestion des structures et l'adaptation de l'offre
- L'évolution des politiques publiques

LE CONSEIL TECHNIQUE

L'activité « conseil technique » en 2021 en quelques chiffres :

- 2 accompagnements à l'évaluation interne via ARSENE
- 14 accompagnements à l'élaboration de projets d'établissements/ services / de pôle associatif
- 2 appuis au recrutement

La singularité de chaque organisation est prise en compte dans les accompagnements proposés par le CREAL Pays de la Loire qui s'attache à comprendre les enjeux, les besoins spécifiques exprimés par la structure et le contexte dans lequel le projet s'inscrit.

Au regard du contexte d'évolution des politiques publiques et des tensions fortes du secteur les organismes gestionnaires mènent une profonde réflexion sur leur organisation interne, leur inscription sur les territoires et réinterrogent leurs projets. C'est dans ce contexte et dans le cadre de son activité de Conseil technique, que le CREAL Pays de la Loire a accompagné, au titre de l'année 2021 des associations et des établissements et services sociaux et médico-sociaux sur des projets divers tels que :

- L'actualisation et la rédaction de projets de pôles et de dispositifs
- L'élaboration de projets d'établissements et services.
- Le soutien à la négociation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Les récentes réformes des démarches qualité, portés par la Haute Autorité de Santé devant entrer en vigueur en 2022 ont conduit de nombreux établissements et services sociaux et médico-sociaux à reporter leur démarche d'actualisation de leur évaluation interne. Cependant le CREAL Pays de la Loire a été sollicité en 2021 pour des accompagnements aux démarches d'évaluation interne à l'aide de l'outil en ligne de l'ANCREAI, « ARSENE ». Offrant un environnement simple et ergonomique pour conduire les démarches d'amélioration continue de la qualité, ARSENE s'appuie sur des référentiels conformes aux exigences règlementaires et aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM/HAS.

Au cours de l'année 2021, le CREAL Pays de la Loire a accompagné 3 organismes gestionnaires, soit 7 établissements et services, ainsi répartis :

- 2 référentiels « ESAT »
- 1 référentiel « SAVS-SAMSAH »
- 4 référentiels « Adulte en situation de handicap »

Toutefois, afin de mettre en conformité ARSENE avec le nouveau cadre évaluatif produit par la HAS, le CREAL Pays de la Loire travaille en étroite collaboration avec le réseau des CREAL à l'actualisation des référentiels de l'outil ARSENE (EHPAD, Services à Domicile, Mandataires Judiciaires, Établissements et services de la Protection de l'enfance, Enfants en situation de handicap, Adultes en situation de Handicap, ESAT, SESSAD, SAVS- SAMSAH...) afin qu'ils puissent intégrer les évolutions méthodologiques et les nouvelles exigences issues du nouveau référentiel qualité de la HAS.

Concernant l'appui technique aux décideurs publics, le CREAL a maintenu en 2021 une action d'accompagnement dédiée au suivi du schéma des mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs.

Dans le cadre du programme d'étude contenu dans la CPO avec l'ARS et la DRJSCS (aujourd'hui DREETS) le CREAL a été mandaté pour soutenir en lien avec la Mission d'Appui au Pilotage de la Performance de la DREETS et la Plateforme d'Observation Sociale, à la mise en place d'un observatoire régional de la protection juridique des majeurs en Pays de la Loire (action 1 du schéma régional des MJPM).

Concrètement, la mise en place de cet observatoire s'est traduite par la création d'un groupe de travail « Mandataires judiciaires à la protection des majeurs » au sein de la plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire. Cette dernière héberge de nombreux groupes de travail sur des thématiques sociales variées.

L'année 2021 aura été celle de la réflexion et de la création de l'observatoire. Les échanges menés dans le cadre du groupe de travail « MJPM » au sein de la POS ont permis de confirmer la création de cet observatoire, de délimiter ses champs d'investigation, de recenser les données disponibles et celles à obtenir mais également de mobiliser certains partenaires (CAF, CD, tribunaux de la région, ministère de la Justice) afin de disposer d'une base de données exploitables. Le rôle du CREAL a été d'apporter son expertise afin de, notamment, déterminer les indicateurs les plus pertinents et de produire une synthèse des données compilées dans un tableau de bord.

Une présentation des données a permis d'échanger avec les acteurs du secteur de la protection juridique (juge, mandataire) et de préciser des pistes de travail complémentaires. Les orientations arrêtées pour 2022 ont confirmé le rôle du CREAL au sein de l'observatoire et concernent également la mise en place d'une action sur la thématique de la lutte contre la fracture numérique, la promotion de l'autonomie des personnes protégées et la mise en place du RGPD par les mandataires judiciaires (enquête, animation de groupes de travail).

LES ÉTUDES

Étude sur PCPE de la région Pays de la Loire (Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées) (2021-2022)

L'étude sur les PCPE, toujours en cours en 2022, consiste en plusieurs volets :

- Réaliser une **synthèse régionale de l'activité 2020** des 6 PCPE « historiques » de la région (réalisée en 2021)
- Faire **évoluer l'outil de suivi de l'activité** construit avec les 6 PCPE historiques en vue de le rendre plus ergonomique et pertinent, notamment en vue de son extension à l'ensemble des PCPE de la région : ce travail s'est traduit en 2021 sous la forme de réunions avec les 6 PCPE historiques afin de recueillir leurs remarques sur l'outil et de l'analyse d'outils similaires utilisés dans d'autres régions. En 2022, il est prévu de poursuivre ce travail.
- Réaliser une **enquête auprès des PCPE** de la région afin de mieux appréhender leurs fonctionnements, leurs missions, leurs objectifs ainsi que d'analyser les effets de leur accompagnement sur les parcours des personnes. En septembre 2021, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des PCPE (26 réponses sur 42 PCPE identifiés). L'analyse des données a permis la réalisation d'un rapport préliminaire et d'un diaporama restituant les principaux résultats aux PCPE (diffusé en mai 2022). En 2022, il est prévu de poursuivre ce travail par des entretiens auprès d'une dizaine de PCPE, de personnes accompagnées, de familles et de partenaires. Les résultats seront présentés sous la forme d'un rapport écrit et d'une restitution orale.

Étude REPEHRES (REcensement des Populations En Situation de Handicaps Rares et Épilepsies Sévères) à domicile : Appui méthodologique (2021)

Depuis 2014, FAHRES et le CREAL Pays de la Loire ont conduit trois études successives à visée épidémiologique afin de recenser les personnes épileptiques accueillies dans les établissements et services médico-sociaux des régions des Pays de la Loire, Normandie, Hauts de France et Centre Val-de-Loire et d'analyser la gravité des crises et des troubles associés. Dans le prolongement de ces trois études, FAHRES a sollicité le CREAL Pays de la Loire pour l'accompagner dans l'élaboration d'une démarche méthodologique (phase 1) en vue de la mise en œuvre d'une étude (phase 2) ayant pour objectif de recenser les personnes à domicile vivant avec une épilepsie sévère avec ou sans handicap rare et d'analyser leurs besoins et ceux de leurs proches-aidants. En 2021, le CREAL a construit un protocole méthodologique, en co-construction avec un comité de préparation constitué de personnes-ressources et expertes de l'épilepsie sévère.

Modalités de fonctionnement et activité des ESA des Pays de la Loire (Équipes Spécialisées Alzheimer) (2021-2022)

Créées en 2008 dans le cadre du troisième plan Alzheimer, les ESA ont pour vocation d'aider les personnes malades à maintenir leur autonomie, diminuer les éventuels troubles du comportement et soutenir les proches aidants. Leurs missions et fonctionnement sont décrits dans le cahier des charges des ESA défini par la circulaire n°2°11-110 du 23 mars 2011 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du plan Alzheimer. Portées par des SSIAD ou des SPASAD, les ESA sont des équipes pluridisciplinaires composées au minimum de deux ASG (Assistant de soins en gérontologie), d'un infirmier coordinateur et d'un ergothérapeute (ou psychomotricien). Elles interviennent prioritairement auprès de personnes malades d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée à un stade léger à modéré de développement de la maladie, sous la forme de prestations individuelles menées au domicile des patients.

La feuille de route maladies neurodégénératives 2021-2022 du ministère des Solidarités et de la Santé a pour vocation de maintenir des actions essentielles pour renforcer la réponse collective aux enjeux des maladies neurodégénératives et notamment le soin et l'accompagnement des personnes malades et de leurs proches aidants. La fiche n°16 de cette feuille de route, consacrée aux équipes spécialisées Alzheimer (ESA), « qu'après dix ans de fonctionnement de ces unités, il convient de réinterroger le cahier des charges en vue de l'adapter en tenant compte de l'expérience acquise et de l'évolution du contexte ».

En 2019, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a souhaité disposer d'une vision plus fine du fonctionnement des ESA de la région, notamment pour contribuer à l'évolution du cahier des charges et à l'adaptation de l'offre régionale. Dans un contexte de gestion de crise sanitaire, le projet d'étude a été retardé pour cependant aboutir à une commande vers le CREAI Pays de la Loire en 2021.

Trois objectifs ont été fixés pour cette étude :

- Brosser un portrait des ESA ligériennes telles qu'elles existent en 2021 (modalités de fonctionnement et d'organisation, composition des équipes, type de public accompagné, nature de la prise en charge, couverture territoriale, partenariats avec les acteurs du territoire), en tenant compte de la manière dont la Covid-19 a impacté l'activité et les pratiques de ces équipes et des réalités territoriales.
- Analyser les données d'activité sur l'année 2019. Le choix s'est porté sur cette année-là plutôt que 2020 ou 2021, considérées comme non représentatives du fait de la crise sanitaire.
- Formuler des préconisations sur l'évolution des modalités d'organisation et de fonctionnement des ESA et sur l'adaptation de l'offre régionale.

La méthodologie s'appuie sur un questionnaire envoyé aux ESA en septembre 2021 (taux de réponse = 83 %). En 2022, le travail doit se poursuivre sous la forme d'entretiens (avril 2022) auprès de professionnels et de responsables, de la rédaction d'un rapport et d'une synthèse (mai 2022) et d'une présentation orale auprès des équipes et de l'ARS (mai 2022).

Diagnostic régional sur l'offre en accueils de jour et en hébergement temporaire à destination des personnes âgées (2021-2022)

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a confié au CREAI Pays de la Loire la réalisation d'une évaluation régionale sur l'offre d'accueil de jour et d'hébergement temporaire en direction des personnes âgées. La consolidation de l'offre d'accueil temporaire constitue l'une des quatre grandes orientations fixées par le cadre national d'orientation du répit publié par la Direction générale de la cohésion sociale et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie le 19 mars 2021. Conformément aux orientations nationales, l'un des enjeux de la stratégie régionale « Agir pour les aidants 2021-2023 » est de mieux connaître cette offre sur les territoires pour la positionner de manière à répondre aux besoins des aidants. L'offre d'accueil temporaire répond ainsi à une évolution de la demande sociale des personnes et de leurs aidants, allant vers davantage de souplesse et de personnalisation des accompagnements sociaux et médico-sociaux, vers la prise en compte du souhait de soutien à domicile et de reconnaissance de la place et des attentes des aidants dans ce soutien.

Les thématiques à aborder dans le cadre de ce diagnostic sont multiples : répartition de l'offre, fonctionnements des structures, place de l'accueil temporaire au sein du projet de service, types de locaux, composition des équipes, problématique du transport pour les accueils de jour, taux d'activité et d'occupation, profils des personnes accueillies, gestion de la crise sanitaire, difficultés rencontrées, synthèse des points forts et des points faibles de l'offre.

Deux objectifs ont ainsi été formulés :

- Permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de ces deux modes d'accueil (AJ et HT) et du profil des personnes accueillies.
- Identifier les freins et facteurs de réussite, afin de disposer des éléments de réflexion nécessaires pour mener une stratégie efficiente de cette offre sur les territoires.

La méthodologie s'appuie sur un questionnaire adressé aux établissements proposant de l'AJ et/ou de l'HT, des entretiens menés auprès des services départementaux et d'associations France Alzheimer, d'un questionnaire auprès d'aidants (190 réponses) et d'une courte enquête par questionnaire auprès des partenaires des AJ et HT (CCAS, CLIC, MAIA, PFR et Consultations mémoires).

L'étude doit donner lieu en 2022 à la publication de deux rapports (AJ et HT), de deux synthèses (AJ et HT) et de deux restitutions orales (AJ et HT) auprès des acteurs.

Diagnostic territorial régional Polyhandicap (2021-2022)

L'ARS a sollicité le CREAI pour réaliser un diagnostic territorial partagé sur le parcours des personnes en situation de polyhandicap en région Pays de la Loire, complémentaire aux enquêtes menées par l'ARS en 2018 et 2019, en vue d'identifier les problématiques et enjeux de territoire et d'élaborer une feuille de route régionale déclinée en feuilles de route territoriales.

Le diagnostic territorial partagé consiste, sur un territoire défini, à croiser les données multi sources disponibles, les informations et les analyses des différents acteurs pour aboutir à une évaluation partagée des besoins d'une population et définir les modalités d'organisation des ressources territoriales les plus efficaces pour y répondre.

Le diagnostic cible un questionnement de la structuration de la ressource polyhandicap (en région et relais territoriaux). A cet effet il englobe les thématiques suivantes :

- Freins, leviers et bonnes pratiques pour le passage du secteur « enfants » vers le secteur « adultes »
- Les apprentissages tout au long de la vie : besoins, pratiques en lien avec les avancées de la connaissance
- Diversification des réponses pour plus d'inclusion : comment et avec qui ? pour quels besoins et à quelles étapes du parcours ? initiatives d'intérêt dans le droit commun et dans le secteur spécialisé.
- La douleur : sa prise en compte et prise en charge au regard des RBPP
- Diffusion et appropriation des RBPP polyhandicap et du PNDS
- Communication alternative/renforcée/augmentée : besoins et pratiques
- L'expression de la personne, le PPA, le pouvoir d'agir : freins, leviers et bonnes pratiques
- L'expertise d'usage : quelle mobilisation, freins et leviers.
- Former et soutenir ceux qui accompagnent les personnes en situation de polyhandicap : démarches initiées sur les territoires (COP entre autres)

Concernant le parcours de soin, le DTP étudiera de façon plus spécifique :

- La coordination des soins dans le secteur adulte comparativement au secteur de l'enfance, les réponses selon l'aggravation de l'état de santé en lien avec le vieillissement rendant les soins plus complexes que ce soit au domicile ou bien en ESMS / lien avec l'HAD
- Les parcours de soins dédiés aux personnes vivant avec un polyhandicap pour éviter les passages aux urgences/ consultations dédiées / articulations avec les dispositifs « Handisoins » (pour adultes) : recours, freins, impacts sur la fluidité des parcours de soins?
- Le recours à la télémédecine dans les liens médicosocial et sanitaire : quelles pratiques ? Expériences d'intérêt.
- Les besoins et circuits de connaissances pour la médecine de ville et les libéraux (selon les aidants/experts d'usages compte tenu de la difficulté d'accès aux praticiens)

En 2021, le CREAI a réalisé les travaux préparatoires nécessaires à l'élaboration du diagnostic (revue de la littérature, benchmark, traitement des données existantes, finalisation de la méthodologie du diagnostic, entretiens exploratoires...). Un travail conséquent a été également mené afin de constituer un carnet d'adresses regroupant les acteurs de la région impliqués dans l'accueil ou l'accompagnement de personnes polyhandicapées ou de leurs proches. Enfin, en novembre 2021, le CREAI a organisé une journée régionale de lancement du diagnostic à Angers, en présence de nombreux acteurs.

Le travail doit être poursuivi en 2022, sous la forme de 5 consultations départementales visant à recueillir le point de vue des acteurs sur les besoins et les ressources de leur territoire et à identifier avec eux des pistes d'amélioration. Des enquêtes en ligne seront également menées auprès des structures susceptibles d'accueillir ou d'accompagner des personnes polyhandicapées, ainsi que des entretiens auprès de dispositifs Handi-soins et d'acteurs-experts.

ANIMATION RESEAU ET INFORMATION

L'animation et l'information au réseau en 2021 au sein du CREAI Pays de la Loire, c'est :

- *4 groupes régionaux de travail de Responsables d'établissements et services ou de Chefs de service*
- *0,5 journée régionale « Enfants en situation de handicap et relevant de la protection de l'enfance »*
- *1,5 journée Interrégionale des MAS FAM FV*
- *1 séminaire interrégional des Directeurs (secteur adultes)*
- *Les journées nationales des IME, IEM et IEAP*

Le CREAI a une mission d'**animation de réseau**, contribuant à l'interconnaissance des professionnels (par secteur d'intervention ou en inter secteurs au plan régional) et à la diffusion de la connaissance.

Cette mission a été encore impactée en 2021 par le contexte de crise sanitaire ne permettant pas la réunion de personnes sur certaines périodes. Nous avons adapté nos formats de rencontres et nos calendriers pour faire en sorte de maintenir une dynamique de réseau nécessaire pour les professionnels. Ces espaces sont importants pour le partage de pratiques, la mise en lien et l'ouverture.

- **Des groupes régionaux de responsables d'établissements et services / pôles / dispositifs**

Objectif : contribuer à l'interconnaissance des professionnels, identifier les projets développés en région, partager des pratiques et des retours d'expériences, disposer de clés de lecture des politiques publiques, approfondir des sujets d'actualité ou des sujets proposés par des professionnels

- ✓ Groupe des responsables d'IME / SESSAD : 1 journée
- ✓ Groupe des responsables de SAVS-SAMSAH-MJPM : ½ journée en visio
- ✓ Groupe régional des cadres intermédiaires : 2 journées

Le calendrier des groupes est fixé pour l'année. Un thème conducteur est identifié pour chaque séance, thème sur lequel un ou des intervenants sont sollicités pour son/leur expertise ou pour partager un projet.

Ces groupes se réunissent habituellement 2 fois par an sur une journée, format facilitateur de liens.

- **Séminaires inter régionaux co-organisés par les CREAI Bretagne et Pays de la Loire**

Seul le séminaire inter régional Bretagne/Pays de la Loire des directeurs (directeurs généraux, directeurs de pôles, directeurs d'établissements et services...) pour le secteur adultes a pu être organisé à St Brévin les 19 et 20 octobre (report du printemps). Il a été question de coopérations et de coordination (DAC, PCPE, C360) avec l'intervention de l'ARS et de l'ERHR Pays de la Loire et de transformation de l'offre. Une conférence de M. Henry, Dr en sociologie et professeur à l'EHESP est venue clôturer les travaux du séminaire sur le thème « comment la transformation de l'offre infléchit-elle le management ? ». Des ateliers thématiques ont permis de partager des expériences autour de deux entrées, travail/utilité sociale et habiter. Participation de 34 professionnels.



Le séminaire des directeurs du secteur enfance a quant à lui été reporté en mars 2022.

- **Journées d'études et de travail**

Le CREAI contribue à alimenter la réflexion en organisant des **journées d'étude et de travail**, auxquelles sont conviés des experts ainsi que des professionnels pour présenter leurs projets et leurs pratiques. Ces journées sont des vecteurs d'enrichissement et de circulation des innovations et favorisent les échanges entre champs disciplinaires et d'intervention.

- ✓ **Les enfants en situation de handicap et relevant de la protection de l'enfance, avec l'URIOPSS** : journée reportée le 1^{er} juin 2021. Cette rencontre s'est faite en présentiel et en distanciel. Participation de 189 personnes.



- ✓ Les journées interrégionales MAS-FAM-FV co-organisées avec le CREAI Bretagne qui avaient été reportées deux fois ont pu avoir lieu les 9 et 10 décembre 2021. Participation de 175 professionnels. Ces journées ont été affichées « complet » avant la date limite d'inscription.



- ✓ Les journées nationales des IME, IEM et IEAP co-organisées avec l'ANCREAI et le CREAI Bretagne se sont déroulées les 4-5 et 6 octobre 2021 à Saint-Malo. Participation de 713 professionnels. Ces journées ont été affichées « complet » avant la date limite d'inscription.



- Participation et représentation à des instances régionales

Le CREAI est membre de commissions régionales ou d'instances de travail à l'initiative de l'ARS Pays de la Loire :

- Commission permanente de la CRSA – Conférence Régionale Santé Autonomie
- Réunion des fédérations (médico-sociales et communes sanitaires/médico-sociales) animée par l'ARS, aux côtés de l'URIOPSS, SYNERPA, FEGAPEI, FEHAP, FHF, UNA, ADMR, GEPSO, Comité d'entente handicap... : tout au long de la crise sanitaire, l'ARS a réuni les fédérations de manière hebdomadaire, en visio, pour informer et assurer des relais dans le cadre des nombreux protocoles et mesures à prendre dans ce contexte de gestion de crise. Le CREAI a relayé les informations sur son site internet et a pu faire remonter des éléments recueillis au travers des groupes d'échanges.
- Comité de pilotage régional de l'emploi accompagné.

En lien avec la DREETS, le CREAI participe :

- Au comité technique de la Plateforme d'Observation Sociale animée par la DRDJSCS et à la journée régionale annuelle thématique.
- A la conférence régionale des acteurs dans le cadre de la stratégie de la prévention et de la lutte contre la pauvreté animée par le Haut-Commissariat à la pauvreté, et à deux groupes de travail, hébergement et sorties de l'ASE.

Le CREAI assure un relais et une analyse de l'information qu'il détient par la veille documentaire, par le réseau des CREAI, par ses actions de formation ou d'accompagnement d'équipe et par sa **participation à diverses instances régionales** au sein desquelles les politiques publiques sont débattues, analysées et mises en œuvre.

- **La démarche Un Avenir après le Travail : une mission de coordination régionale et d'animation d'une démarche au bénéfice du parcours des travailleurs d'ESAT futurs retraités et retraités.**

En 2021, le CREAI a travaillé aux côtés de ARDESAT au déploiement de la démarche dans l'ensemble de la région Pays de la Loire, essayant des 3 territoires pilotes à sa généralisation en région. 2021 a marqué l'implantation en Loire Atlantique, Maine et Loire et en Vendée tout en jetant les bases d'une mise en place de la démarche en Mayenne et Sarthe. Ce changement d'échelle a nécessité de reconfigurer les instances de gouvernance et d'animation sur les territoires.

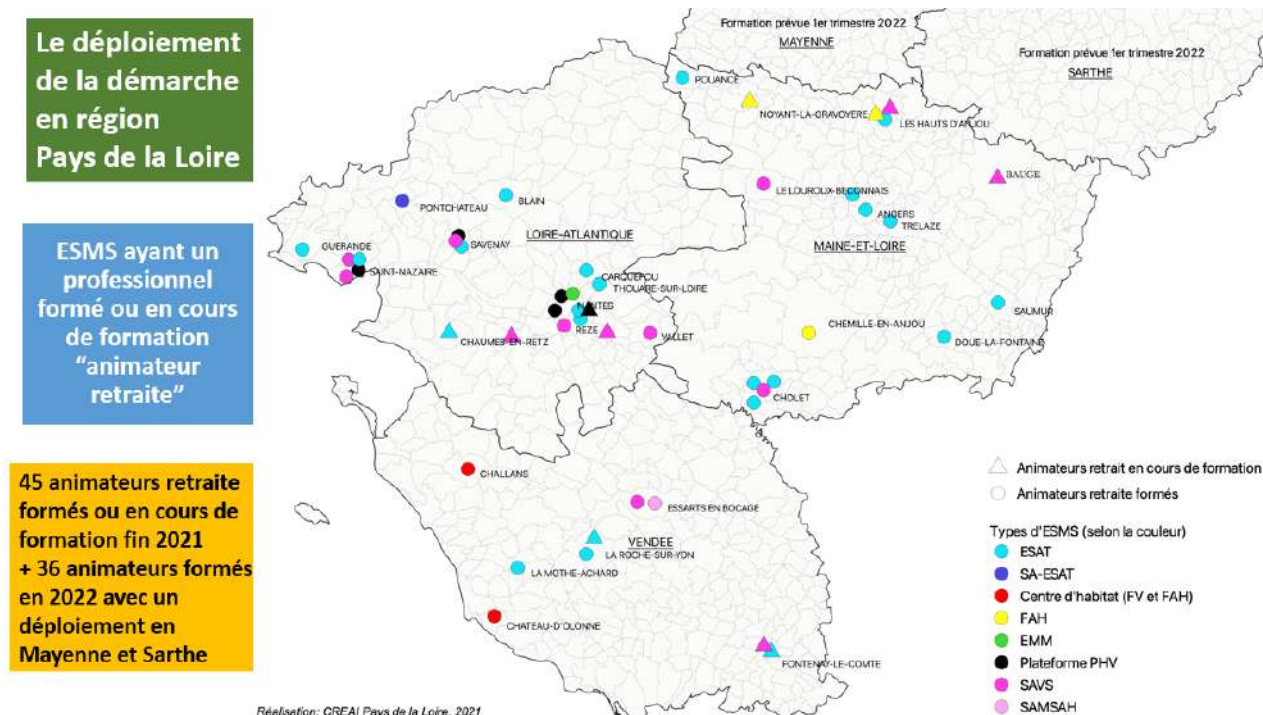
Les animateurs retraite, professionnels ayant une mission d'accompagnement ou de coordination au sein d'ESAT, FAH, SAVS, SA-ESAT... et formés à la démarche, sont les acteurs clés de la mise en œuvre d'actions dédiées au parcours des travailleurs d'ESAT futurs retraités et de l'animation de la démarche partenariale sur leur territoire, avec l'appui de leur direction.

L'année 2021 été marquée par :

- L'organisation de 3 sessions de formations animateur retraite en lien avec ICUAL Bretagne (ex ARESAT Bretagne). LE CREAI a organisé les formations et a été formateur des modules 2 pour 2 sessions de formation.
- Une effectivité du réseau des animateurs retraite avec deux temps régionaux co-animés par le CREAI, ARDESAT et l'Association interrégionale Un Avenir Après le Travail : ½ journée en distanciel et une journée régionale avec l'implication de partenaires. Les animateurs retraite ont pu développer de nombreuses actions concrètes dans le domaine de la santé, du logement, de la vie sociale et de l'accès aux droits, avec l'appui de la CARSAT et de la CAF 44.

- La dynamique de l'inter région avec l'impulsion de différents chantiers : élaboration d'une lettre d'engagement, partage d'outils, démarche d'audit externe pour apprécier et qualifier les projets innovants visant à promouvoir la société inclusive, a aussi mobilisé les régions de plus en plus nombreuses engagées dans la démarche (11 collectifs implantés dans 7 régions).
- Un effort de visibilité de la démarche : plaquette d'information, articles dans la lettre d'information interrégionale.

La mission confiée au CREAL va cesser au cours du 1^{er} semestre 2022, à la faveur du recrutement d'un chargé de projet à 0,80 etp, poste nécessaire au regard du développement et de l'intensification de la démarche.



ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE EN 2021



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



48 rue Docteur Arsène Nigren
SP 90627 - LES ESSARTS
951 40 ESSARTS ENBODCAGE
Tél 02 51 62 84 70
Fax 02 51 04 00 00

www.afdaeim.org

CREATEUR DE L'EDUCATION SOCIALE



Rue des Bêres
Forc d'Arville des Chemelles
SP 90028 - LES ESSARTS
951 40 ESSARTS ENBODCAGE
Tél 02 51 49 49 49
Fax 02 51 68 48 40

[afda-im](http://afda-im.org)



NOS PARTENAIRES EN 2021



Équipe Relais Handicaps Rares
Pays de la Loire

